



Date de dépôt : 21 décembre 2022

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Genève internationale

Le présent rapport porte sur les activités de l'ensemble de l'administration cantonale en faveur de la Genève internationale. Il fait également office de rapport du délégué à la Genève internationale au sens de l'article 3, alinéa 6, de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale, du 2 décembre 2004 (LGI; rs/GE A 2 65). Il couvre les années passées depuis le précédent rapport de cette nature (RD 1137 du 9 mars 2016) et propose des orientations pour les années 2023 à 2028.

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Etat des lieux – la Genève internationale aujourd'hui	3
2.1. Tendances principales.....	3
2.2. Forces de la Genève internationale.....	5
2.3. Faiblesses de la Genève internationale	6
2.4. Chiffres clés.....	6
3. Etat des lieux – autorités hôte	8
3.1. Impacts de la Genève internationale sur Genève et la Suisse	8
3.2. Politique d'accueil	9
3.3. Forces de Genève et de la Suisse par rapport à la Genève internationale	16

3.4. Faiblesses de Genève et de la Suisse par rapport à la Genève internationale	17
4. Bilan des 31 mesures de 2016.....	18
4.1. Axe 1 – Renforcer le dispositif d’accueil	18
4.2. Axe 2 – Développer le réseau	26
4.3. Axe 3 – Viser à l’universalité	26
4.4. Axe 4 – Promouvoir les partenariats.....	27
4.5. Axe 5 – Améliorer la communication.....	27
4.6. Axe 6 – Mener une action coordonnée et informée	28
5. Orientations pour la législature 2023 – 2028	29
5.1. Intégrer : pour une Genève internationale universelle et inclusive ..30	
5.2. Connecter : pour une Genève internationale en phase avec les publics qu’elle sert.....	32
5.3. Rassembler : pour une Genève internationale qui fasse plein usage des ressources à sa disposition.....	34
5.4. Adapter : pour une Genève internationale qui dispose des infrastructures et des espaces physiques et virtuels dont elle a besoin ..36	
5.5. Sécuriser : pour une Genève internationale à l’abri des menaces42	
5.6. Coordonner : pour une Genève internationale soutenue de manière cohérente.....	45
5.7. Anticiper : pour une Genève internationale adaptée aux évolutions du monde	46
6. Aspects budgétaires	47
6.1. Dépenses 2016-2022.....	47
6.2. Financement des orientations 2023-2028	48
Annexe 1 : Informations sur les projets immobiliers des organisations internationales.....	49

1. Introduction

Si l'on fait coïncider sa naissance avec celle de la Croix-Rouge, la Genève internationale aura 160 ans en 2023. Le parcours est riche et les succès indéniables. L'anniversaire intervient toutefois à un moment où les incertitudes sont particulièrement nombreuses. Les crises globales se multiplient et le multilatéralisme tel qu'il est traditionnellement pratiqué est remis en question. La Genève internationale doit s'adapter à un monde qui change. Il appartient aux autorités hôte de l'accompagner.

Le présent rapport propose un état des lieux de la Genève internationale, un bilan de l'action cantonale des années passées et des pistes pour les années à venir.

2. Etat des lieux – la Genève internationale aujourd'hui

2.1. Tendances principales

Malgré la progression positive de l'ensemble des indicateurs de la Genève internationale (voir ci-dessous 2.4), la période 2016 – 2022 a été caractérisée par plusieurs évolutions qui ont profondément marqué son fonctionnement.

Le conflit armé international en Ukraine, par sa dimension humanitaire, renforce significativement l'activité des organisations genevoises. Toutefois, en polarisant les relations internationales, il contribue à la remise en question du multilatéralisme en général et révèle tant les forces que les faiblesses des organisations internationales. En faisant évoluer la perception de la neutralité suisse, il pourrait aussi affecter la place de Genève comme espace de règlement pacifique des différends. La nature même de la Genève internationale pourrait en être durablement transformée.

D'un point de vue financier, on observe une forte progression des revenus de la Genève internationale. Cette évolution se fait toutefois essentiellement au bénéfice du curatif et non pas du préventif. En d'autres termes, ce sont essentiellement les organisations offrant une assistance humanitaire ou médicale qui voient leur budget croître, alors que celles qui ont pour mission de prévenir les crises par la négociation et la régulation restent stables. Ceci reflète la multiplication des crises, leurs durées qui s'allongent et les difficultés à les résoudre.

Par ailleurs, le poids successif de la pandémie et de la crise énergétique actuelle sur les dépenses publiques, notamment pour les principaux Etats donateurs, pourrait conduire à des diminutions des revenus de la Genève internationale. On a pu observer que, à la suite de la crise financière de 2008, les dépenses des organisations de la Genève internationale ont baissé en 2011

et n'ont retrouvé leur niveau de 2010 qu'en 2015. On peut attendre un effet similaire avec les crises actuelles. Le coût élevé de la vie à Genève reste un point faible structurel, qui peut se renforcer avec les évolutions des taux de change (tel est le cas avec la baisse de l'euro ces dernières années). Ceci influence les choix dans un contexte de difficultés budgétaires et où il est devenu aisé de travailler à distance. La valeur ajoutée de Genève, basée notamment sur la proximité entre un grand nombre d'acteurs de la coopération internationale, doit être soutenue.

Comme pour le reste de la société, la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021 a contraint les acteurs de la Genève internationale à adapter les modes de travail et de rencontre. Les outils de téléconférence et de télétravail sont entrés dans les mœurs et ont un impact sur la demande d'espaces de bureaux et d'infrastructures équipées pour les téléactivités. Ces dernières doivent constamment être adaptées afin de maintenir la qualité et l'attractivité de Genève.

De nouveaux acteurs émergent sur la scène genevoise de la coopération globale. Outre les organisations non gouvernementales (ONG) qui se sont faites plus présentes, les villes et les acteurs scientifiques occupent une place plus importante. Les autorités suisses ont favorisé ce mouvement en créant le Geneva Cities Hub (GCH) et Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA), mais également en rapprochant les milieux de la finance et de la coopération avec l'initiative Building Bridges. En revanche, les sociétés civiles des pays non occidentaux ne s'engagent encore que peu de façon permanente à Genève. De même, l'implication du secteur privé, comme par exemple les grandes entreprises du numérique, reste relativement faible à Genève.

Par ailleurs, la concurrence demeure forte : à l'étranger, d'autres pays continuent à se positionner pour accueillir des entités internationales. Tel est le cas de la France qui a adopté une loi pour faciliter l'implantation d'organisations internationales et qui a obtenu l'Académie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon. L'Allemagne, qui représente l'un des donateurs les plus importants, est particulièrement active dans le domaine de la santé publique et a soutenu la mise en place d'un hub sur les pandémies à Berlin. Quant à l'Espagne, elle se profile dans le domaine des technologies de l'information (Giga – lancé par l'UIT et l'UNICEF – à Barcelone, Centre international de calcul à Valence). Ces dernières années, la concurrence s'est aussi exprimée dans l'accueil de nouveaux hubs, initiatives et centres d'innovation créés par les organisations internationales. Ces initiatives transversales prometteuses demandent beaucoup d'agilité et de fonds de la part des autorités souhaitant les voir s'implanter sur leur territoire.

En matière de conférences aussi, la concurrence reste significative. Si on constate un retour de l'activité confériencière à Genève après la levée des mesures sanitaires, le développement des outils virtuels, la nécessité de réduire l'empreinte carbone et la crise conjoncturelle auront un impact durable. La concomitance de plusieurs chantiers dans les organisations internationales risque de limiter la capacité d'accueil des conférences pendant ces prochaines années.

L'attaque dont a été victime le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en début d'année 2022 a révélé la vulnérabilité de certaines données numériques appartenant aux organisations internationales. Il s'agit là d'un sujet émergent relevant de la sécurité des acteurs internationaux installés à Genève.

2.2. Forces de la Genève internationale

- la plus grande concentration au monde d'acteurs de la coopération mondiale (650 organisations internationales, organisations non gouvernementales et Etats représentés par des missions permanentes);
- tous les thèmes de la coopération internationale – ou questions relevant de la compétence de plus d'un pays – sont couverts (humanitaire, santé publique, commerce, recherche fondamentale, environnement, migrations, travail, numérique, droits de l'homme, paix);
- forte croissance du financement des organisations internationales (plus de 58% entre 2015 et 2020);
- croissance stable de l'emploi (2 à 3% par an dans les organisations internationales (OI), 2 à 6% par an dans les ONG);
- forte croissance des ONG (plus 30 par an);
- l'interdépendance est une « mégatendance » et la coopération internationale est de plus en plus nécessaire;
- intérêt des acteurs émergents du multilatéralisme (villes, scientifiques, acteurs du numérique, jeunes) avec le défi de créer de vraies collaborations avec les institutions de la Genève internationale;
- outils numériques permettant de repenser l'inclusivité;
- création et développement d'une vingtaine de plateformes interinstitutionnelles (internet, santé, environnement, paix, etc.);
- nouvelles plateformes d'information, sensibilisation, communication (Portail des Nations, Science Gateway, médias);

- Future Circular Collider (FCC), comme nouveau projet pour un développement de la présence du CERN à Genève durant les 60 prochaines années.

2.3. Faiblesses de la Genève internationale

- financement essentiellement occidental et reposant sur un petit nombre de pays;
- 14 Etats membres de l'ONU ne sont pas représentés de façon permanente à Genève;
- faible représentation des ONG des pays non occidentaux;
- un public concerné, mais déconnecté (effort d'information dispersé, pas de couverture médiatique suivie, pas de contrôle parlementaire direct);
- des processus de négociation lents, voire bloqués;
- liens avec le secteur privé insuffisamment développés;
- un ensemble disparate d'acteurs, peu transversal (fonctionnement en silos) et dépourvu d'une figure rassembleuse;
- remise en question d'un ordre mondial basé sur des valeurs de plus en plus perçues comme occidentales (droit, démocratie);
- remise en question d'institutions internationales perçues comme inefficaces et chères;
- renforcement du plurilatéralisme, du régionalisme, du bilatéralisme et du nationalisme au détriment des instances globales;
- augmentation de la fréquence des crises qui détournent les moyens des donateurs publics ou privés (pandémie, Ukraine, énergie);
- renforcement du curatif par rapport au préventif;
- apparition de nouvelles menaces (cyberattaques et drones).

2.4. Chiffres clés

Les enquêtes annuelles de l'OCSTAT donnent les indications suivantes sur l'évolution de la Genève internationale entre 2015 et 2021¹:

¹ Au sens du présent rapport, la Genève internationale est composée des 3 catégories d'entités présentes à Genève suivantes : (1) missions permanentes d'Etat (MP), (2) organisations internationales reconnues comme telles par la Confédération (OI), et (3) organisations non gouvernementales interagissant avec celles-ci via un accord de coopération formel (ONG).

	2016	2021	Evolution
Nombre d'Etats représentés par une mission permanente	174	177	+1,8%
Nombre d'OI	33	39	+18%
Nombre d'ONG	356	432	+21%
Nombre de personnes employées dans les missions permanentes	3'881	3'937	+1,4%
Nombre de personnes employées dans les OI	24'554	27'967	+13,9%
Nombre de personnes employées dans les ONG	2'563	3'175	+23,9%

Sources : office cantonal de la statistique, Mission permanente de la Suisse à Genève

	2015	2020	Evolution
Dépenses engagées par les OI pour le siège ou le bureau établi à Genève (francs suisses)	5,9 mia	6,5 mia	+10,2%
Revenus totaux des principales organisations internationales (francs suisses)	14,9 mia	23,6 mia	+58,4%
Nombre de réunions internationales organisées par les OI ²	2'524	3'230	+28%
Nombre de délégués et experts participants aux réunions ³	203'391	258'841	+27,3%

Sources : office cantonal de la statistique, Institut de hautes études internationales et du développement

² Les réunions virtuelles et hybrides sont incluses dans le calcul depuis 2020.

³ Idem.

3. Etat des lieux – autorités hôte

3.1. Impacts de la Genève internationale sur Genève et la Suisse

Les impacts de la Genève internationale pour Genève et la Suisse sont multiples.

En accueillant quelque 650 acteurs de la coopération internationale à but non lucratif, Genève apporte une contribution à la construction d'un monde plus sûr, plus juste et plus durable. Elle permet aux organisations internationales de travailler dans les meilleures conditions et d'offrir ainsi des services publics qui bénéficient à l'ensemble du monde, dont la Suisse et le canton de Genève.

La Genève internationale a également un impact sur l'identité genevoise. Les plus de 35 000 employés de la Genève internationale participent au caractère cosmopolite de Genève où, en 2021, 40,6% des résidents étaient étrangers.

Des entités locales bénéficient de cet écosystème en développant des collaborations d'intérêt commun avec les organisations internationales. Tel est notamment le cas des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et des institutions académiques, comme l'Université de Genève ou l'Institut. Les échanges avec le secteur privé s'intensifient également, en particulier dans le domaine de la finance durable.

La Genève internationale a un coût pour les finances publiques cantonales de l'ordre de quelque 70 millions de francs/an selon la dernière étude disponible⁴. Elle occupe aussi une place significative dans l'économie cantonale. Près de 1 emploi sur 10 dans le canton est fourni directement par les OI, les MP ou les ONG de la Genève internationale. 22 000 emplois indirects ou induits s'ajoutent à ce chiffre. La Genève internationale contribue aussi significativement à la production de valeur ajoutée (plus de 11% du PIB, y compris effets indirects et induits, selon l'étude susmentionnée). Les dépenses des organisations internationales dans l'économie suisse se sont élevées en 2020 à 3,5 milliards de francs suisses⁵.

⁴ Il s'agit ici de la différence entre les coûts d'encadrement de organisations internationales et de la population internationale d'un côté, et des revenus fiscaux liés à la Genève internationale de l'autre. Source : Impacts de la Genève internationale sur l'économie et les finances suisses et du Grand Genève, Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève, 2015 (compte tenu de la situation particulière liée à la Genève internationale, cette étude n'a pas été mise à jour depuis, elle devrait néanmoins l'être prochainement).

⁵ Source : OCSTAT.

La Genève internationale offre à la Suisse une visibilité internationale de premier plan, ainsi qu'un accès direct à la coopération internationale et à celles et ceux qui la font. Ce sont par exemple quelque 4 000 chefs d'Etat ou de gouvernement, ministres et autres dignitaires qui sont accueillis chaque année à Genève Aéroport. La Genève internationale est ainsi reconnue comme un instrument essentiel de la politique extérieure de la Suisse.

3.2. Politique d'accueil

3.2.1. Bases légales

Les principales bases juridiques de la politique d'accueil suisse de la Genève internationale sont les suivantes :

- loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte, du 18 décembre 2018 (LEH; RS 192.12);
- constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00), articles 146 et 147;
- loi sur les relations et le développement de la Genève internationale, du 2 décembre 2004 (LGI; rs/GE A 2 65).

Au niveau de la Confédération, les orientations de la politique Etat hôte et les mesures de financement sont définies, depuis 2015, dans le « Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte », dont le dernier a été adopté en 2019 par le Conseil fédéral pour la période 2020-2023.

3.2.2. Administration fédérale

La politique Etat hôte est une tâche qui relève de la Confédération. Celle-ci détermine le cadre légal général qui s'applique aux organisations internationales, via la loi Etat hôte qui règle les privilèges et immunités. Par ailleurs, il est à rappeler que la politique étrangère de la Suisse est une compétence de la Confédération, au sens de l'article 54 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (RS 101). C'est donc la Confédération qui est l'interlocuteur premier des Etats et des organisations internationales, tant en matière d'accueil que lorsqu'il s'agit de bons offices. En tant qu'Etat membre et donateur, la Suisse a aussi un impact sur les décisions et le fonctionnement des organisations internationales.

Au niveau de l'administration fédérale, c'est principalement la Division Nations Unies du DFAE qui est chargée à la fois de coordonner la participation de la Suisse aux instances multilatérales et de soutenir la

politique Etat hôte. Les mesures de soutien sont présentées dans le Message du Conseil fédéral concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte. Le message actuel, pour la période 2020-2023, prévoit une enveloppe budgétaire de 111,8 millions de francs. Le prochain message est en cours de rédaction : celui-ci couvrira une période de 2 ans (2024-2025) au lieu de 4 afin de pouvoir mieux prendre la mesure des changements en cours et coordonner la rédaction du prochain message avec celle de la stratégie de politique étrangère de la Suisse.

Enfin, d'autres offices fédéraux sont également impliqués dans le financement de la Genève internationale, à travers leurs contributions à des organisations installées à Genève. C'est le cas par exemple de la Direction pour le développement et la coopération (DDC) qui soutient de nombreux programmes de coopération internationale, de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) qui finance entre autre l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Geneva Internet Platform (GIP) ou du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), en charge de la participation suisse à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

3.2.3. *Coordination entre autorités hôtes*

Les autorités fédérales, cantonales et municipales ont mis en place une coordination régulière et étroite, principalement dans le cadre du *Groupe permanent conjoint Confédération-canton sur les priorités de la Genève internationale*⁶, qui se réunit tant au niveau politique (cheffe et chef DFAE, conseillère ou conseiller d'Etat chargé de la Genève internationale, conseillère administrative ou conseiller administratif de la Ville de Genève chargé de la Genève internationale) qu'au niveau technique (Division Nations Unies du DFAE, Division Etat hôte de la Mission permanente de la Suisse à Genève, Direction des affaires internationale de l'Etat (DAI) et Direction des relations extérieures de la Ville de Genève). Elles mènent aussi des réflexions prospectives au sein de l'Observatoire de la Genève internationale. Elles ont par ailleurs adopté plusieurs documents structurant leur action commune. Le dernier en date est la *Déclaration conjointe des autorités hôte de la Genève internationale du 16 septembre 2019*⁷.

⁶ Entente entre la Confédération et le canton concernant le Groupe permanent conjoint : https://www.geneve-int.ch/sites/default/files/2019-05/GPC_mars_2012.pdf

⁷ https://www.geneve-int.ch/sites/default/files/2019-09/multilateralisme_declaration_conjointe_signee.pdf

Au niveau opérationnel, la politique d'accueil commune repose notamment sur 2 entités créées conjointement par les autorités hôte, soit la Fondation des immeubles pour les organisations internationale (FIPOI) et le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI).

3.2.4. *FIPOI*

La Fondation des immeubles pour les organisations internationales⁸ est une fondation à but non lucratif de droit privé, créée en 1964 par la Confédération et le canton de Genève. Elle a pour mission d'offrir des prestations en gestion immobilière et en services de conférence destinées à faciliter l'implantation et les activités des organisations internationales et non gouvernementales. Elle sert également de véhicule pour l'octroi par les autorités de prêts à la construction ou à la rénovation de bâtiments. La fondation est pilotée par la Confédération, le canton et la Ville de Genève.

En 2021, elle emploie un effectif de 60,4 équivalents temps plein moyen. Elle est propriétaire de 9 immeubles administratifs, 6 salles de conférences et 2 parkings. Elle possède environ 1 003 millions de francs suisses d'actifs au bilan, 786 millions de francs suisses de passifs à long terme et 170 millions de francs suisses de capitaux propres. Ces chiffres incluent l'absorption de la Fondation du centre international de Genève (FCIG) et la cession en dotation immobilière par l'Etat de Genève à la FIPOI du domaine de la Pastorale réalisés en 2017 (voir mesures 4 et 5 au chapitre 2).

3.2.5. *CAGI*

Le Centre d'accueil de la Genève internationale⁹ a été fondé en 1996. Il a pour objectif de soutenir les internationaux pendant leur séjour à Genève, y compris ceux qui sont de passage, et de faciliter l'installation des ONG. Le canton est membre de son comité, préside son assemblée générale et apporte la subvention la plus élevée (833 791 francs en indemnité monétaire et non monétaire). En 2021, ses dépenses annuelles se sont élevées à 1 250 968 francs, et il compte une quinzaine d'employés. Le CAGI est aussi soutenu, entre autres, par la Confédération, l'association des amis de la Fondation pour Genève, la Ville de Genève, le canton de Vaud et plus d'une vingtaine d'autres donateurs publics ou privés.

⁸ www.fipoi.ch

⁹ www.cagi.ch

3.2.6. *Administration cantonale*

Les tâches de coordination liées à la Genève internationale au sein de l'administration cantonale sont concentrées au sein de la DAI mise en place début 2020 et rattachée au département des finances et des ressources humaines (DF). La DAI rassemble les services de la solidarité internationale et de la Genève internationale et apporte son expertise sur les dossiers en lien avec la politique internationale et contribue à la promotion de Genève à l'international. La part du budget 2022 de la DAI consacrée à la Genève internationale peut être estimée à 3 millions de francs pour environ 4,75 ETP. Au sein de la DAI, est assuré le suivi des projets immobiliers et en lien avec le territoire; le service de la Genève internationale se consacre à des activités de coordination, de communication et de subventionnement, il fonctionne avec un budget 2022 de 2 032 709 francs pour 2,5 ETP; quant au service de la solidarité internationale, il contribue au fonctionnement de la Genève internationale à travers les subventions accordées chaque année à près de 50 ONG de la Genève internationale pour leurs projets de coopération et leurs événements en lien avec la Genève internationale, et aux missions diplomatiques des pays les moins avancés (PMA) pour leur loyer.

Au sein de l'administration cantonale, tous les départements gèrent des dossiers liés, de près ou de loin, à la Genève internationale.

Au DF, l'OCSTAT joue un rôle important de veille sur la Genève internationale via son enquête annuelle sur le sujet. Par ailleurs, le Bureau de l'Amiable Compositeur, une structure indépendante mais rattachée administrativement au DF, travaille pour la prévention et la médiation dans les litiges du travail opposant des personnes et institutions bénéficiant de l'immunité diplomatique et leurs employés et leurs employés.

A la chancellerie, le service du protocole, seul du nom parmi les administrations cantonales suisses, consacre une partie significative de ses activités à la Genève internationale, notamment pour les relations avec les ambassadeurs, l'accueil des dignitaires étrangers, la représentation du Conseil d'Etat aux fêtes nationales, l'organisation d'événements et le financement des réceptions conjointes. Par ailleurs, il cherche à augmenter la notoriété de Genève, en la positionnant comme lieu de rencontre et de négociation naturel. Il y a notamment contribué dans le passé récent en assurant, en coordination avec la Confédération et la Ville de Genève, l'accueil du sommet Biden-Poutine de 2021. Quant au service des affaires extérieures et fédérales (SAEF), il joue un rôle de relai des thématiques liées à la Genève internationale au sein du Parlement fédéral, notamment en assurant une activité de veille, en facilitant la diffusion d'une lettre d'information dédiée, en assurant le secrétariat de l'Inter groupe parlementaire Genève

internationale et en participant à des actions de communication à Berne, ainsi qu'en incitant les présidents des chambres à visiter la Genève internationale ou les commissions de politique extérieure à y siéger.

Le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS), via la police, assure une mission essentielle pour la sécurité de la Genève internationale. La police internationale est notamment chargée du domaine de la protection diplomatique. Elle sécurise ainsi divers sites, soit par la présence permanente de gardes, soit en effectuant des patrouilles de surveillance autour de ces sites. Lors des réceptions et conférences internationales, elle établit les concepts de sécurité et définit les mesures de protection passives à mettre en place. Elle dispose également d'un Détachement de protection rapprochée. D'autres services de la police interviennent aussi dans le domaine international : les motards de la police routière pour les guidages, la police judiciaire pour étoffer la protection rapprochée, le groupe d'intervention pour la réaction rapide et la couverture, la brigade sûreté du domaine aérien (BSDA) pour la détection, la surveillance et l'interception des drones, les services de la logistique ainsi que de manière générale, l'ensemble des services de la police. Enfin, la Brigade de sécurité diplomatique (BSD) constitue le point de contact principal pour les délégations étrangères et la communauté diplomatique dans leurs rapports avec la police cantonale. La BSD est également le partenaire privilégié de la Confédération, dont le Service fédéral de sécurité (SFS) porte la responsabilité de la protection des diplomates étrangers en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), dans le cadre des conventions d'objectifs signées avec l'Université de Genève (UNIGE) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (l'Institut), soutient 2 hautes écoles qui collaborent étroitement avec la Genève internationale. L'Institut a signé une douzaine d'accords d'entente (MOU) avec des acteurs de la Genève internationale. Il héberge plusieurs plateformes d'échange thématique (Geneva Peace Building Platform, Gobaal Health Platform, Geneva Trade Platform) et la Maison de la Paix, dont il est le propriétaire, est le lieu de nombreuses activités publiques en lien avec la Genève internationale. Quant à l'UNIGE, elle a signé 17 MOU avec des acteurs de la Genève internationale. En 2021, elle a développé 14 projets en collaboration avec des OI et des ONG. Elle héberge également des plateformes (Geneva Science-Policy Interface, Water Hub, 2050Today). Elle entretient par ailleurs des liens avec des institutions académiques étrangères, comme par exemple la Geneva Tsinghua Initiative qui propose de programme de formation sur les objectifs de développement

durable (ODD). Une liste complète des activités de l'Institut et de l'UNIGE en lien avec la Genève internationale serait trop longue pour le présent rapport. Il convient toutefois de mentionner encore que les 2 institutions ont aussi mis en place 2 centres conjoints (Académie de droit international humanitaire et Centre d'études humanitaires) et un réseau pour les études internationales (Swiss Network for International Studies). A noter également que des enfants de familles employées dans la Genève internationale sont scolarisés au sein de l'école publique, qui joue à ce titre un rôle essentiel dans l'intégration et les conditions cadres.

Le département de l'économie et de l'emploi (DEE) traite de nombreux dossiers qui touchent à la Genève internationale. Tel est particulièrement le cas de la finance durable. Il convient à cet égard de mentionner le soutien qu'il apporte à Building Bridges, le sommet de la finance durable qui rassemble des acteurs tant du secteur bancaire genevois que des organisations internationales. Ses responsabilités dans le domaine de l'innovation (notamment en matière médicale), de la promotion de Genève, des congrès et de la philanthropie le conduisent également à s'intéresser à la Genève internationale. Il est également nécessaire de relever que le DEE a octroyé des aides à fonds perdu pour les entreprises affectées par la crise sanitaire. Ces aides ont permis notamment de soutenir le secteur de l'hébergement, qui représente une infrastructure essentielle pour l'accueil des délégués lors de conférences internationales. A ce titre, ce sont plus de 141 millions de francs qui ont été octroyés à 92 établissements hôteliers. Par ailleurs, le DEE apporte un soutien pour l'organisation de conférences ou de manifestations par le biais du Bureau des congrès de la Fondation Genève Tourisme & Congrès ou Palexpo SA. Dans le domaine du numérique, le département soutient la Geneva Internet Platform et la Trust Valley. De manière plus générale, la politique numérique du Conseil d'Etat intègre l'objectif de promotion de Genève comme un acteur majeur de la gouvernance mondiale du numérique. La création, en 2021, du poste de délégué au numérique du canton (situé au département des infrastructures) vient appuyer cet objectif.

Le département de la cohésion sociale (DCS) participe au soutien à la Genève internationale à travers sa contribution au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les activités de son bureau de l'intégration des étrangers (BIE).

Au département du territoire (DT), plusieurs offices sont concernés. L'office de l'urbanisme (OU) s'assure que l'ensemble des projets d'aménagement de la Genève internationale soient en accord avec la vision de développement urbain du canton. Il conseille et accompagne en ce sens les acteurs internationaux, en étroite collaboration avec la DAI, et coordonne les

différentes politiques publiques des offices et s'assure de la bonne implication des communes au sein des études de suivi des projets. L'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) vient en soutien à certains projets sur le plan foncier (acquisitions et mises à disposition de terrain, échanges de bien-fonds) afin de faciliter l'accueil ou le maintien des missions internationales sur le territoire. L'office cantonal de l'énergie (OCEN) est en charge du suivi des questions énergétiques qui concernent les entités de la Genève internationale. L'office a par exemple accompagné les projets immobiliers des organisations dans leur relation avec les Services industriels de Genève (SIG) pour permettre leur raccordement à GeniLac ainsi que dans les procédures d'optimisation énergétique de leurs bâtiments. L'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) intervient comme référent pour les questions liées au patrimoine arboré et plus largement les questions de biodiversité sur les terrains occupés par les organisations de la Genève internationale, notamment dans le cas des autorisations de construire qui concernent les aménagements extérieurs. L'office du patrimoine et des sites (OPS) est le garant de la préservation du patrimoine paysager et architectural sur le territoire genevois. Des études pour évaluer l'importance du patrimoine des organisations internationales ont été menées ces 10 dernières années sous mandat conjoint entre le canton et la Confédération. Enfin, le service cantonal du développement durable (SCDD) contribue à l'initiative 2050Today visant à réduire les émissions de CO₂ des acteurs de la Genève internationale. D'autres offices cantonaux comme celui des autorisations de construire (OAC) ou encore celui de l'eau (OCEAU) sont impliqués de manière ponctuelle pour répondre à certains besoins.

A travers l'initiative Genève2050, le Conseil d'Etat a lancé une démarche de prospective, dans laquelle la communauté de la Genève internationale a été consultée et qui a permis de rapprocher les experts de la Genève internationale et du canton sur des questions d'intérêt commun. La démarche est co-pilotée par le DT et le DI.

Au département des infrastructures (DI), l'office cantonal des bâtiments (l'OCBA) met à disposition des bâtiments et des terrains par l'octroi de baux et de droits de superficie distincts et permanents aux acteurs de la Genève internationale sur les biens propriété de l'Etat. Il gère l'aide aux loyers pour les missions diplomatiques des pays les moins avancés ainsi que les budgets de soutien aux projets de sécurité périphériques destinés à protéger les bâtiments des organisations internationales. L'office cantonal des transports (OCT) est fortement impliqué dans le quartier des Nations, notamment avec l'extension du tram des Nations en copilotage avec l'OU. Il accompagne les acteurs internationaux pour l'établissement de leurs plans de mobilité

entreprise. L'aéroport de Genève est une infrastructure critique pour le fonctionnement de la Genève internationale, notamment grâce à son service du protocole qui accueille quelque 4 000 dignitaires chaque année, ou encore ses lignes directes vers les centres de gouvernance mondiale, dont New York.

3.2.7. *Autres acteurs participant au dispositif d'accueil*

En plus du rôle de la Confédération, du canton et de la Ville dans la politique d'accueil de la Genève internationale, d'autres acteurs jouent également un rôle important. C'est le cas des communes, dont certaines accueillent une grande part d'internationaux sur leur territoire et contribuent à leur intégration dans la vie locale. Elles sont par ailleurs impliquées dans la majorité des projets décrits précédemment (aménagement, mobilité, transition énergétique, etc.) suivis par les offices cantonaux.

Terra et Casa (T&C), une fondation de droit privé sans but lucratif créée en 1959, a pour mission de développer et de gérer un parc immobilier de qualité dont les logements sont prioritairement mis à la disposition des employées et employés œuvrant au sein de la Genève internationale. La DAI représente le canton au sein de son conseil de fondation. Elle vise notamment à créer des lieux qui favorisent l'intégration et la participation des internationaux à la vie locale. La Fondation sélectionne ses locataires sur des critères de besoin économique, de mixité culturelle et de rapprochement avec leur lieu de travail. Ainsi, les citoyennes et citoyens suisses et genevois travaillant dans le secteur international, de même que les personnes à faible revenu, sont représentées parmi ses locataires. En 2021, la fondation possède 25 immeubles comprenant 421 appartements pour un revenu locatif d'environ 6,5 millions de francs suisses.

Il est aussi à relever le rôle précieux de la Fondation pour Genève et des structures qu'elle soutient (Club diplomatique, Cercle International, GVA2, Fondation Eduki) dans l'accueil des internationaux et le rapprochement entre Genève internationale et Genève locale.

3.3. *Forces de Genève et de la Suisse par rapport à la Genève internationale*

- engagement des autorités hôte (Confédération, canton, Ville) tant au niveau politique que des ressources humaines et financières;
- coordination des autorités hôte (Groupe permanent conjoint, tripartite, FIPOI, CAGI) et habitude de travailler ensemble;

- engagement d'autres acteurs (hautes écoles, Fondation pour Genève, secteur privé);
- parc immobilier en cours de rénovation ou récent (Strategic Heritage Plan, OIT, OMS, Campus santé, Grand-Morillon, Green Village, etc.);
- niveau de sécurité élevé en comparaison internationale;
- autres conditions cadres bonnes en comparaison internationale (qualité de vie, écoles, transports, santé, permis de travail);
- neutralité de la Suisse;
- des ressources locales utiles (finance durable, santé, recherche, innovation, cybersécurité, climats, philanthropie, administrations genevoises);
- un réseau international très développé à mieux utiliser pour créer de nouvelles connexions ou faire connaître Genève;
- compétences locales pour accompagner la transition écologique des acteurs de la Genève internationale.

3.4. Faiblesses de Genève et de la Suisse par rapport à la Genève internationale

- niveau des prix genevois (classements Economist ou Mercer) et force du franc comme obstacles à l'installation ou au passage, en particulier pour les acteurs et les organisations du Sud;
- dispositif d'accueil non centralisé, reposant sur de multiples acteurs et entraînant un manque de lisibilité pour les bénéficiaires;
- dispositif de veille prospective peu développé;
- concurrence de pays européens actifs dans le domaine multilatéral et de plus petites villes internationales offrant des conditions financièrement attractives;
- affaiblissement de la perception de Genève comme espace neutre de règlement des différends et de coopération internationale;
- limites des finances publiques disponibles;
- télétravail, dématérialisation des conférences et possible diminution de la présence physique à Genève;
- rareté foncière dans le quartier des Nations.

4. Bilan des 31 mesures de 2016

Dans son rapport de 2016 (RD 1137), le canton avait proposé d'orienter les mesures selon 6 axes structurants, concernant tant les conditions matérielles de l'accueil de la Genève internationale (« hardware ») que des ressources immatérielles (« software ») ainsi que la communication et la coordination du dispositif. Dans l'ensemble, la plupart des mesures ont été réalisées. En particulier, des investissements importants ont été consentis pour renforcer le dispositif d'accueil, en soutenant les projets de rénovation/reconstruction des organisations internationales et en renforçant les services aux ONG. Le dispositif mis en place par les autorités hôte a permis d'accompagner la croissance de la Genève internationale décrite plus haut, et de faciliter l'accueil de nouvelles initiatives et de nouveaux acteurs à Genève. Il lui a également permis de continuer à fonctionner lors des restrictions sanitaires dues à la pandémie de COVID-19. Un bilan détaillé des mesures cantonales est décrit ci-dessous. Celui-ci n'est cependant pas exhaustif, dans la mesure où de nombreuses autres actions, qui ne figuraient pas dans le rapport, ont également été entreprises.

4.1. Axe 1 – renforcer le dispositif d'accueil

Mesure 1 : soutenir les projets immobiliers de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à travers l'octroi de prêts financiers

En septembre 2015, les autorités suisses ont décidé d'accorder au projet de rénovation et d'extension du Palais des Nations, le Strategic Heritage Plan (SHP), un prêt de 400 millions de francs suisses au maximum. Un prêt de 292 millions de francs suisses a été accordé par la Confédération, 88 millions de francs suisses par le canton et 20 millions de francs suisses par la Ville de Genève. La part du canton comprend un prêt sans intérêt de 60 millions de francs suisses¹⁰, et un apport en nature de 28 millions de francs suisses¹¹ constitué par l'absorption de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) par la FIPOI (voir bilan de la mesure 4). Le nouveau bâtiment de

¹⁰ Loi ouvrant trois crédits d'investissement d'un montant total de 89 600 000 francs pour des prêts en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destinés au financement de projets de construction et rénovation de bâtiments de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (11864).

¹¹ Loi sur la fusion par absorption de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) (11725).

l'ONUG (« bâtiment H »), dont le chantier a démarré en 2018, a été officiellement inauguré le 1^{er} novembre 2021. La rénovation du Palais des Nations a démarré en 2020, et l'ONUG prévoit une fin de chantier pour 2025. La démolition-transformation du bâtiment E est prévue entre fin 2022/début 2023 et 2025.

Concernant le projet de nouveau bâtiment de l'OMS, en février 2016, les autorités suisses ont décidé d'y accorder un prêt de 140 millions de francs suisses au maximum. La Confédération y a accordé un prêt de 76,4 millions de francs suisses, le canton de 29,6 millions de francs suisses¹², et un apport de 20 millions de francs suisses issu des réserves en liquidités de la FIPOI a été effectué. Suite à un chantier démarré en 2017, le nouveau bâtiment été mis en service fin 2020. L'ensemble des travaux connexes concernant la réalisation de l'accès routier sud et le raccordement au réseau GeniLac, financés également par le prêt suisse, se sont achevés fin 2021.

Une liste complète des projets de rénovation et construction et des contributions cantonales y relatives figure dans l'annexe 1.

Mesure 2 : concilier les orientations de la planification territoriale en matière d'urbanisation du Jardin des Nations, en tenant compte de l'évolution des besoins des usagers de ce quartier, en particulier dans les domaines du logement et des transports

Le territoire du Jardin des Nations, situé à cheval sur la Ville de Genève et les communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy, accueille la majorité des organisations et activités internationales du canton. Il a une forte charge symbolique et doit rester qualitatif, compétitif et attractif.

La rareté foncière dans le quartier des Nations représente une limitation pour le développement immobilier de la Genève internationale. Conscient de cet enjeu, l'Etat a fourni un travail important pour permettre que l'une des dernières grandes parcelles du quartier des Nations (acquise par un privé) puisse être valorisée à l'avenir dans l'intérêt des acteurs internationaux. Néanmoins, plusieurs étapes de planification restent à entreprendre à ce stade qui permettront de confirmer de manière définitive le potentiel d'accueil du site en faveur de la Genève internationale.

Ces dernières années, plusieurs changements liés à la sécurité, l'environnement ou la transition écologique, ont fait émerger de nouveaux objectifs, acteurs et besoins. Le Conseil d'Etat a donc mandaté, en collaboration avec la Mission suisse auprès de l'ONU à Genève et les

¹² Loi 11864 adoptée par le Grand Conseil le 3 juin 2016.

communes concernées, la société de coopération Architecture Land Initiative (ALIN) afin de réaliser une étude interdisciplinaire « Vision Jardin des Nations » pour orienter les décisions futures en matière d'aménagement du territoire du Jardin des Nations et doter les collectivités d'une nouvelle vision innovante complétant le plan directeur de quartier (PDQ) Jardin des Nations de 2005. Réalisée entre 2020 et 2022, cette étude a permis de dégager une vision partagée par plus de 200 acteurs impliqués sur ce territoire et a défini 4 axes transversaux permettant de développer la continuité des voies de mobilité, activer les différents potentiels du territoire (social, patrimoine), valoriser ses qualités paysagères et naturelles, et repenser le concept de sécurité en intégrant les enjeux liés à la mobilité, à l'espace public et à la préservation de la biodiversité. La suite donnée à cette étude est développée au chapitre 5 « Orientations pour la législature 2023-2028 ».

En matière de logement, des développements ont eu lieu au travers de la Fondation Terra et Casa avec 2 nouvelles réalisations au Parc Trembley (93 logements) et à la Cité internationale du Grand Morillon (88 logements et 6 arcades commerciales). La réalisation de cette Cité internationale, qui abrite notamment le bâtiment de siège de Médecins sans frontières (MSF) ainsi que la nouvelle Résidence d'étudiantes et d'étudiants de l'Institut, est emblématique du renouveau des acteurs internationaux et crée une nouvelle centralité pour la Genève internationale. Il est nécessaire de mentionner également le nouveau projet du Conseil œcuménique des églises (COE), « Green Village » qui, dans son projet de rénovation et de développement de son site, prévoit, en plus des activités administratives proposées, 60 logements, dont une majorité s'adressant au public de la Genève internationale. D'autre part, la Fondation Terra et Casa réalise un nouvel immeuble à l'avenue des Morillons 22. En 2021, en partenariat avec le collectif d'urbanisme Urbz, la Fondation a initié un programme de recherche appliquée sur le thème de l'habitat de demain qui vise à mieux appréhender les besoins des employés de la Genève internationale. Les autorités cantonales responsables de l'aménagement tendent toutefois à privilégier les activités administratives des institutions internationales, notamment au vu de la rareté foncière susmentionnée.

En avril 2018, le canton a organisé l'exposition publique « Geneva's major urban projects » à destination des acteurs de la Genève internationale afin de mettre en valeur les grands projets, à la fois urbains, de transport, de logements et de bureaux, qui transforment le quartier des Nations et contribuent à renforcer l'attractivité de Genève.

De 2020 à 2022, plusieurs événements et aménagements temporaires ont été organisés dans le cadre de l'étude pluridisciplinaire menée par la

coopérative ALIN (*voir chapitre 5.4.5*), notamment la construction de gradins dans le parc Rigot, de nouveaux itinéraires éphémères de mouettes préfigurant de nouvelles liaisons à venir ou encore d'une buvette musicale au kiosque des Nations. Par ailleurs, une exposition retraçant l'intégralité de cette étude a eu lieu au mois de septembre 2022 au musée de l'Ariana.

Mesure 3 : contribuer au développement de projets immobiliers des organisations internationales en participant aux structures de pilotage

L'Etat de Genève accompagne la réalisation de plusieurs projets immobiliers en participant aux comités de pilotage mis en place à la demande de l'Etat hôte par chaque organisation internationale souhaitant bénéficier d'un prêt pour son projet immobilier. Ces comités incluent, outre l'organisation concernée, la Confédération et la FIPOI. Un état des lieux de ces projets immobiliers est présenté à l'annexe 1, excepté ceux de l'ONUG et de l'OMS faisant l'objet du bilan de la mesure 1.

Mesure 4 : finaliser le processus de fusion de la FCIG avec la FIPOI

La loi 11725¹³ visant à transférer le patrimoine de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) au sein de la FIPOI par voie de fusion par absorption a été approuvée par le Grand Conseil le 3 juin 2016. La fusion a été réalisée en juin 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Elle a permis une unification et simplification de la gestion immobilière à destination des acteurs de la Genève internationale, ainsi que de constituer un apport en nature de 28 millions de francs suisses au prêt de financement accordé par le canton au projet immobilier de l'ONUG.

Mesure 5 : accompagner le processus de transfert de la Pastorale à la FIPOI

La loi 11869¹⁴ visant à transférer le domaine de la Pastorale à la FIPOI a été adoptée par le Grand Conseil le 4 novembre 2016. Les immeubles de la Pastorale ont intégré le parc de la FIPOI en 2018.

¹³ Loi sur la fusion par absorption de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) (11725).

¹⁴ Loi sur le transfert du domaine de la Pastorale à la FIPOI (11869).

Mesure 6 : soutenir la FCMG dans la réalisation de la Cité de la Musique et l'ONU pour la valorisation de ses terrains.

Ce projet de la Fondation pour la Cité de la Musique (FCMG) qui prévoyait l'édification d'un complexe multifonctionnel, avec plusieurs salles de concert, et devant abriter l'Orchestre de la Suisse romande et la Haute école de musique, a été refusé par votation populaire en Ville de Genève le 13 juin 2020. Le 8 décembre 2021, la FCMG a annoncé son abandon du projet.

Mesure 7 : soutenir MSF dans la réalisation de son projet de nouveau bâtiment de siège

Le 4 juin 2020, l'Etat de Genève a accordé à Médecins Sans Frontières (MSF) un droit de superficie distinct et permanent (DDP), à titre gratuit, sur la parcelle du Grand Morillon dans le Grand-Saconnex, en vue de la construction de son nouveau bâtiment de siège, qui a été inauguré le 13 septembre 2022.

Mesure 8 : soutenir les stratégies de valorisation du patrimoine architectural des OI

Depuis 2011, 6 études ont été réalisées par le laboratoire des techniques et de la sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) de l'EPFL, sur mandat de l'office cantonal du patrimoine et des sites (OPS), de la DAI, de la FIPOI et de la Mission suisse. Celles-ci portent sur les bâtiments de siège de l'OMS (2011), du COE (2013), de l'OIT (2014), de l'UIT (2014), de l'ONUG (2015 et 2016) et de l'OIM (2020).

La publication de l'ouvrage *Genève internationale : 100 ans d'architecture* en octobre 2017 a également contribué à valoriser le patrimoine architectural des OI.

Mesure 9 : contribuer à la mise en œuvre des projets de transport pour le quartier des Nations et veiller à la bonne coordination avec les projets immobiliers, respectivement entre les départements concernés

Le quartier international a bénéficié d'un important changement avec la mise en service du Léman express qui place la Genève internationale au cœur du réseau ferroviaire régional transfrontalier grâce à la gare CFF de Genève-Sécheron. Ainsi, depuis fin 2019, le Léman Express connecte à fréquence élevée la gare de Genève-Sécheron au réseau de 45 gares entre Genève, Vaud et la France.

Le canton a investi de nombreux projets, en cours d'étude ou de réalisation, qui vont permettre, dans les prochaines années, de faire évoluer significativement la mobilité de ce quartier : la construction de la route des Nations, le réaménagement de la place de Carantec du Grand-Saconnex, l'extension du réseau de voies vertes connectant la Gare de Sécheron ainsi que les cheminements piétons (cours des Nobel, promenade de la Paix), le prolongement de la ligne de tram des Nations jusqu'à Ferney-Voltaire, et le renforcement de l'offre des transports publics existants sur la route de Meyrin.

Mesure 10 : piloter le groupe de travail sur la mobilité des OI pour les accompagner dans la mise en place de plans de mobilité individuels et, idéalement, d'un plan de déplacement collectif

En matière de mobilité, le canton a mis en place en 2014 un groupe de travail réunissant les 15 principales OI sises à Genève, la Mission suisse et les services compétents. Celui-ci a permis d'établir un diagnostic des pratiques de mobilité des OI participantes, de leur donner des outils et l'impulsion pour qu'elles élaborent des plans de mobilité individuels, de les informer sur les chantiers et projets de mobilité. En outre, un deuxième groupe de travail a été mis en place en 2016 sur les questions d'énergie afin d'informer les OI sur le Plan directeur de l'énergie 2020-2030 et d'orienter leurs projets énergétiques dans le cadre des rénovations de bâtiment.

Une réflexion est en cours pour que ces 2 thématiques soient reprises dans le cadre de l'initiative 2050Today, un programme de réduction des émissions de CO₂ pour la Genève internationale initié en 2020 et soutenu par le canton à hauteur de 100 000 francs suisses par année durant 3 ans (voir point 5.4.1).

Mesure 11 : contribuer aux travaux de sécurité périphérique des OI

Entre 2016 et 2021, sur mandat de l'Etat hôte, la FIPOI a piloté plusieurs études de sécurité périphérique afin d'assurer la sécurité des OI à l'extérieur de leurs bâtiments et de répondre à leurs besoins. Le dispositif de sécurité de l'OMM a été réalisé, ainsi que la sécurisation de plusieurs de ses bâtiments et l'entretien de ses dispositifs de sécurité existants.

Conformément à la clé de répartition convenue entre le canton et la Confédération concernant la prise en charge de ces coûts¹⁵, le canton a

¹⁵ La prise en charge de ces coûts découle d'une obligation légale qui se fonde sur la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure, du 21 mars 1997 (LMSI; RS 120). Le canton assume 35% des coûts.

contribué à hauteur de 1 898 111 francs suisses dans l'investissement et l'exploitation de ces dispositifs entre 2016 et 2021.

Mesure 12 : veiller à ce que les ONG disposent à l'avenir de conditions d'accès aux locaux gérés par la FIPOI aussi favorables que celles des OI

Depuis la fusion de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) par la FIPOI réalisée en 2017, les conditions de loyer proposées par la FIPOI aux OI ou ONG qui louent de nouveaux locaux sont les mêmes. Cependant, en raison d'un effet historique et d'opportunité, les ONG paient en moyenne des loyers plus chers que les OI dans le parc immobilier de la FIPOI, car plusieurs OI bénéficient de loyers plus bas depuis de nombreuses années.

Mesure 13 : adapter l'enveloppe budgétaire annuelle pour le soutien des ONG à 300 000 francs/an

En 2016, 8 ONG ont bénéficié d'un soutien au loyer du canton pour un montant total de 119 017 francs. Entre 2017 et 2021, 12,8 ONG par an, en moyenne, ont bénéficié d'un soutien (+ 60%), pour un montant annuel moyen de 152 205 francs (+ 28%). Une augmentation a donc été réalisée, mais pas dans le volume envisagé. Cela s'explique principalement par les limites imposées par les critères d'octroi de ces allocations.

Mesure 14 : calquer les conditions d'accès au CCV sur celles du CICG, réduisant ainsi l'inégalité existante entre les grands sommets organisés principalement par les OI et les forums de taille plus réduite organisés par les ONG

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les conditions de gratuité du Centre international de Conférences de Genève (CICG) ont été étendues au Centre de Conférence de Varembe (CCV). Les ONG disposent ainsi, comme les OI, de la gratuité pour les salles de réunion.

Mesure 15 : le canton poursuit une politique volontariste de soutien aux activités de la société civile au sein de la Genève internationale en allouant à cet effet un montant annuel de 800 000 francs sur le budget de la solidarité internationale.

Durant la période considérée, le montant du budget du service de la solidarité internationale consacré à des manifestations à Genève impliquant des acteurs des pays en développement a oscillé entre 519 000 francs (2021)

et 766 000 francs (2018). Cela a permis à de nombreux ressortissants des pays du Sud de participer à des activités de la Genève internationale, notamment dans le domaine du plaidoyer pour les droits humains. Le soutien du canton a permis de renforcer la présence à Genève des représentants de la société civile et les activités de nombreuses ONG. Le canton a soutenu également de manifestations qui mettent en valeur les engagements de Genève dans les droits humains.

Mesure 16 : protéger la possibilité pour les ONG de recruter les ressortissants d'Etats tiers nécessaires à l'accomplissement de leur mission

La mise en œuvre de l'article constitutionnel 121a ne semble pas avoir eu de conséquences significatives sur la possibilité des ONG de recruter des ressortissants d'Etats tiers. Si le nombre de permis octroyés à des ONG est en baisse depuis 2019, le nombre de refus est resté stable.

Mesure 17 : le canton confirme son soutien aux activités du CAGI

La loi 12572 du 13 mars 2020 accorde au CAGI une indemnité annuelle de 833 791 francs pour la période 2020-2023. La part financière de cette indemnité s'élève à 581 592 francs et a été augmentée de 50 000 francs par rapport à la précédente période. Le but de cette augmentation est de mieux soutenir le service ONG du CAGI.

Mesure 18 : mettre en place la police internationale

L'effectif de la police internationale qui se consacre à des tâches en lien avec la Genève internationale s'élève actuellement à environ 170 personnes dans le cadre du dispositif Amba Centro concernant la sécurité des représentations étrangères. Le canton bénéficie pour cette prestation d'un financement d'environ 20 millions de francs suisses par année. En outre, le canton perçoit un forfait annuel de 11,132 millions de francs, depuis 2020, dans le cadre des tâches de protection périodiques ou permanentes effectuées pour le compte de la Confédération. Cette somme correspond à environ 80% des frais effectifs de la police genevoise dans le domaine. Il est par ailleurs à relever que, pour des événements exceptionnels tels que le sommet États-Unis-Russie de juin 2021 ou la 12^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2022, le canton a également la possibilité d'établir des décomptes spécifiques adressés à la Confédération. Enfin, il faut encore ajouter la couverture des frais de la Brigade de sécurité diplomatique

de la police à hauteur de 1 million de francs/an depuis 2020 (800 000 francs/an entre 2016 et 2019).

4.2. Axe 2 – Développer le réseau

Mesure 19 : soutenir la mise en œuvre, dès 2017, du projet de centre Rigot pour la coopération internationale

Après des discussions avancées jusqu'en 2021 avec différents partenaires potentiels, dont le DFAE, le projet a été placé en attente jusqu'à nouvel ordre. L'idée de mettre à disposition des acteurs de la Genève internationale un espace de dialogue informel ayant vocation à contribuer à faire avancer des processus de décision concrets dans l'intérêt commun reste d'actualité.

Mesure 20 : apporter un soutien financier, sous forme de subventions, aux plateformes contribuant à faciliter les synergies entre acteurs de la Genève internationale.

A ce jour, le canton accorde une aide financière à 2 plateformes, soit le Geneva Cities Hub (82 602 francs/an en 2022) et la Geneva Internet Platform (65 000 francs/an en 2022). Bien qu'elle ne soit pas considérée comme une plateforme, l'aide financière à la fondation Geneva Science Diplomacy Anticipator, dont le canton est co-fondateur, peut également être mentionnée ici (100 000 francs/an en 2022).

4.3. Axe 3 – Viser à l'universalité

Mesure 21 : continuer à alléger les frais de location des bureaux des PMA

Avec un montant annuel de l'ordre de 1 450 000 francs, le canton continue à soutenir le loyer de 40 missions de pays moins avancés. Le montant maximal fixé pour cette contribution est de 3 000 francs par mois et par pays. En 2018, la Gambie et le Vanuatu se sont installés à Genève. En 2020, la mission des Iles Salomon et celle de la République du Bénin ont fermé leurs bureaux. En 2022, les Missions de Samoa et d'Antigua-et-Barbuda ont ouvert.

4.4. Axe 4 – Promouvoir les partenariats

Mesure 22 : maintenir le dialogue avec les autorités françaises et vaudoises concernées sur toutes les questions relevant de la Genève internationale

Des échanges réguliers avec les autorités françaises sont assurés en lien avec la Cité de la solidarité internationale d'Annemasse ainsi qu'en accompagnement des futurs développements du CERN, dont le Futur Collisionneur Circulaire (FCC). Les contacts avec le canton de Vaud se sont concentrés sur les relations entre les fédérations sportives et les organisations de la Genève internationale, notamment dans le cadre d'une démarche menée sous l'égide de la Métropole lémanique visant à renforcer leurs collaborations dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

4.5. Axe 5 – Améliorer la communication

Mesure 23 : développer le site geneve-int.ch

La fréquentation du site geneve-int.ch est en croissance. Elle a augmenté de 39% par rapport aux chiffres transmis dans le précédent rapport (de 850 visiteurs/jours en novembre 2015 à 1 179 visiteurs/jours en novembre 2021). Le calendrier du site a été sensiblement amélioré pour répondre à la demande d'un groupe de missions permanentes. De nouvelles rubriques ont par ailleurs été créées (annonce des nouveaux acteurs et interviews).

Mesure 24 : collaborer avec le CSP

La relation avec le CSP est passé d'un contrat de prestations quadriennal avec une aide financière de 172 791 francs/an (dont 102 000 francs/an en monétaire) jusqu'en 2019 à une subvention annuelle de 102 000 francs. Les activités du CSP ont été affectées par la pandémie, mais reprennent en présentiel en 2022.

Mesure 25 : publier un ouvrage sur l'architecture de la Genève internationale.

L'ouvrage *Genève internationale : 100 ans d'architecture* a été publié en octobre 2017. Il a été tiré à 2 500 exemplaires et a connu une large diffusion.

Mesure 26 : pérenniser le Projet de changement de perception de la Genève internationale

Des contacts réguliers ont été maintenus avec le Projet de changement de perception (PCP) piloté par l'Office des Nations Unies à Genève. Depuis 2017, les autorités hôte ont adopté le logo « Genève internationale » développé avec le PCP. L'idée est que les acteurs qui œuvrent pour la Genève internationale dans son ensemble utilisent un même signe distinctif. Il existe en français, anglais, allemand et italien. La gestion du partage du logo a été confiée au PCP.

Mesure 27 : soutenir la réalisation d'un TEDxPlaceDesNations par an

Depuis le dernier rapport, 2 éditions supplémentaires du TEDxPlaceDesNations ont pu avoir lieu avec le soutien du canton (2016 et 2018). Les circonstances n'ont pas permis l'organisation d'éditions supplémentaires depuis.

Mesure 28 : soutenir la production de vidéos

Le canton a soutenu la production des 15 vidéos de la série « au service de la planète » produite par la RTS en 2017 et présentant différents acteurs de la Genève internationale. Une douzaine d'interviews ont également été réalisées sur des sujets immobiliers.

4.6. Axe 6 – Mener une action coordonnée et informée

Mesure 29 : maintenir la régularité et la qualité des travaux du Groupe permanent conjoint

Le groupe permanent conjoint Confédération-canton sur les priorités de la Genève internationale a continué à se réunir régulièrement. Les chefs du DFAE, conseillère ou conseiller d'Etat chargé de la Genève internationale et conseillère administrative ou conseiller administratif de la Ville de Genève ont eu au moins une réunion annuelle dans ce cadre.

Mesure 30 : maintenir la qualité et la régularité des travaux de l'observatoire commun.

L'observatoire commun a continué à se réunir régulièrement sous la responsabilité de la présidence tournante entre la Confédération, la Ville et le canton. Il a non seulement suivi l'évolution de différents indicateurs (conditions cadres et classements internationaux) de la Genève internationale,

il a aussi examiné en profondeur des thématiques comme l'éducation ou la santé publique.

Mesure 31 : contribuer aux travaux du groupe de réflexion Genève +

Les réflexions du groupe Genève + ont conduit à la création de GESDA. Le canton en est aujourd'hui cofondateur et cofinancier.

5. Orientations pour la législature 2023 – 2028

Au vu des états des lieux présentés aux chapitres 2 et 3, le Conseil d'Etat est convaincu qu'une action forte en faveur de la Genève internationale est plus que jamais nécessaire. Il entend s'engager pleinement en ce sens avec les moyens qui sont les siens. Le défi est de répondre à des enjeux colossaux avec des ressources et des marges de manœuvre limitées. Le risque toutefois est de voir Genève perdre sa place de centre de premier plan pour une coopération efficace au service du monde.

Conscient des compétences de la Confédération en la matière, le Conseil d'Etat se positionnera à la fois en complémentarité et en soutien par rapport à elle.

Il a ainsi défini 7 grandes orientations au sein desquelles des mesures spécifiques seront développées entre les années 2023 et 2028.

Ces orientations couvrent tant les aspects matériels qu'immatériels amenés à renforcer les conditions cadres de Genève pour l'accueil et le fonctionnement de la Genève internationale. Elles s'inscrivent dans une forme de continuité par rapport à la politique qui a été menée jusqu'à présent et dont le cadre général reste pertinent, tout en intégrant les nouveaux défis. Il s'agit de **renforcer la qualité et la capacité d'adaptation des infrastructures**, en particulier en matière de conférences et de territoire, mais également de renforcer les **services d'accompagnement** et le soutien à la cybersécurité (*voir 5.4 Adapter et 5.5 Sécuriser*). La communauté de la Genève internationale et son écosystème, qui constitue une des valeurs ajoutées de Genève, sera renforcée en la **diversifiant**, tant par les acteurs, les connexions que les thématiques traitées, et en favorisant l'**innovation**, les **synergies** et la **communication** (*voir 5.1 Intégrer, 5.2 Connecter et 5.3 Rassembler*). Finalement, le canton contribuera à renforcer la **coordination** du dispositif et sa capacité d'**anticipation** (*voir 5.6 et 5.7*).

5.1. Intégrer : pour une Genève internationale universelle et inclusive

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Plus grande concentration au monde d’acteurs de la coopération internationale – Tous les thèmes sont couverts – Forte croissance des ONG – Intérêt des acteurs émergents du multilatéralisme et création d’institutions pour les soutenir (GCH, GESDA) – La coopération internationale est de plus en plus nécessaire – Engagement des autorités hôte – Outils numériques qui permettent de repenser l’inclusivité 	<ul style="list-style-type: none"> – 14 Etats membres de l’ONU pas représentés de façon permanente – Faible représentation d’ONG de pays non occidentaux – Remise en question d’un ordre mondial perçu comme basé sur des valeurs occidentales – Liens avec le secteur privé à développer – Niveau des prix genevois en comparaison internationale – Affaiblissement de la perception de Genève comme espace neutre – Limite des finances publiques disponibles

Considérant la complexité croissante des enjeux globaux (climat, pandémies, armes nucléaires, technologies numériques, conflits, migrations, etc.), les organisations internationales seules ne peuvent les résoudre. La recherche de solutions nécessite l’apport d’une grande variété d’acteurs non seulement étatiques, mais aussi non gouvernementaux, dont la société civile, y compris des pays non occidentaux, ainsi que les secteurs académiques et économiques. Il s’agit ainsi de faciliter la participation de toutes les personnes et de toutes les entités susceptibles de contribuer à la réalisation de la mission de la Genève internationale pour un monde plus juste, plus sûr et durable.

5.1.1. Les acteurs non étatiques

Un accent sera mis sur l’accueil et le soutien aux acteurs non étatiques. Les acteurs de la société civile (ONG) contribuent au travail des organisations internationales en leur offrant leur connaissance du terrain et en partageant avec elles les attentes des groupes de populations qu’elles représentent. Les ONG organisées sous la forme de fédérations mondiales ont une légitimité particulière à cet égard. Celles qui mettent en œuvre des programmes contribuant à la réalisation des objectifs du développement durable sur le terrain également. Par ailleurs, les villes (ou gouvernements

locaux et régionaux) sont des acteurs émergents du multilatéralisme. Elles permettent elles aussi d'aider les organisations internationales à dessiner des politiques adaptées aux réalités du terrain. Elles peuvent en outre participer efficacement à la mise en œuvre de celles-ci. D'autres acteurs peuvent apporter des propositions utiles à la coopération internationale telle qu'elle se pratique à Genève. Tel est notamment le cas des jeunes et des mouvements qui les rassemblent, des scientifiques susceptibles d'apporter des solutions concrètes aux défis mondiaux ou encore des acteurs du secteur privé qui ont un impact sur la gouvernance mondiale.

Dans un monde de plus en plus multipolaire, Genève doit aussi préserver et renforcer son caractère universel. Dans cette perspective, l'attention du canton se concentrera prioritairement sur les entités et personnes originaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Actions :

- *améliorer les conditions de soutien aux ONG qui souhaitent s'installer à Genève;*
- *soutenir les activités du CAGI pour faciliter le travail des ONG de la Genève internationale;*
- *soutenir les activités du CAGI pour faciliter le séjour des délégués de passage au sein de la Genève internationale;*
- *soutenir les activités du CAGI pour l'intégration des internationaux;*
- *encourager le Geneva Cities Hub à développer ses activités en faveur de l'intégration des villes dans les processus de décision multilatéraux de la Genève internationale;*
- *encourager GESDA à soutenir la mission d'intérêt public des organisations internationales en proposant des solutions concrètes issues de la science;*
- *favoriser la mise en réseau des acteurs de la Genève internationale avec les acteurs du secteur privé, dont ceux de la tech et de la finance;*
- *soutenir les contacts et le séjour des jeunes et des entrepreneurs susceptibles de contribuer aux objectifs de la Genève internationale;*
- *pour l'ensemble de ce qui précède, porter une attention particulière aux entités ou personnes originaires d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine.*

5.1.2. *Universalité des Etats membres*

L'universalité des représentations des Etats reste un objectif, soutenu conjointement par la Confédération et le canton. 14 Etats membres de l'ONU ne sont pas encore installés à Genève, dont 6 relevant de la catégorie des « pays les moins avancés ».

Action :

- ➔ *soutenir les missions des pays les moins avancés en contribuant à leur loyer.*

5.2. *Connecter : pour une Genève internationale en phase avec les publics qu'elle sert*

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Tous les thèmes sont couverts – Nouvelles plateformes d'information et de sensibilisation – Engagement des autorités hôte et du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> – Un public concerné, mais déconnecté – Remise en question d'un ordre mondial perçu comme reposant sur des valeurs occidentales – Concurrence d'autres pays ou villes – Affaiblissement de la perception de Genève comme espace neutre – Limite des finances publiques disponibles

L'action nécessaire des institutions internationales présentes à Genève reste insuffisamment connue. Inversement, les attentes des populations concernées ne sont pas toujours relayées autant qu'elles pourraient l'être auprès desdites institutions. Il existe donc un risque de fossé entre la Genève internationale et les publics qu'elle sert, y compris au niveau local.

Les efforts d'information en lien avec la Genève internationale sont existants, mais disparates. Ils peuvent prendre la forme d'espaces d'exposition (existants ou à venir), de conférences, de manifestations artistiques ou de communication numérique (sites Internet et réseaux sociaux). Des médias internationaux et locaux font également un travail journalistique indispensable d'information et de commentaire à destination de

publics divers. Leurs audiences restent toutefois encore relativement limitées au regard des enjeux.

Le canton entend donc accroître son soutien aux initiatives contribuant à une meilleure connaissance de l'impact des organisations internationales basées à Genève et des défis auxquels elles sont confrontées. Il veillera à le faire de façon coordonnée avec les autres donateurs existants ou potentiels. Dans le domaine des médias, il continuera à accorder un soutien à des plateformes journalistiques indépendantes touchant un public large, qu'il soit spécialisé ou non. Il s'assurera que l'ensemble de ces activités, qu'elles relèvent de la communication ou du journalisme, n'atteignent pas seulement des audiences occidentales.

Il s'engagera davantage dans des actions de promotion en dehors de Genève, en Suisse ou à l'étranger, auprès de publics concernés (entrepreneurs, parlementaires, diplomates, société civile), en capitalisant par exemple sur le réseau très développé d'alumni et sur le réseau extérieur de la Suisse. En particulier, le canton s'emploiera à mieux faire connaître l'importance de la Genève internationale au service de la Suisse en organisant des rencontres avec les élus fédéraux, voire des événements au Palais fédéral, et en facilitant la diffusion d'informations notamment en Suisse allemande. Il collaborera, avec la Mission suisse, à valoriser à l'étranger l'image de Genève en matière de multilatéralisme.

Le canton poursuivra son accompagnement des projets en cours, tels le Portail de la science du CERN ou le Portail des Nations dans l'enceinte de l'ONUG, qui offriront des espaces d'exposition destinés au grand public. Par ailleurs, le succès des journées portes ouvertes d'organisations telles que le CERN ou l'ONUG montre qu'il existe un réel intérêt du public pour de telles visites.

Actions :

- *soutenir des actions de sensibilisation aux enjeux globaux et au travail des organisations internationales (conférences, événements culturels, journées portes ouvertes);*
- *soutenir une activité journalistique indépendante et de qualité sur les activités de la Genève internationale;*
- *accompagner les projets de nouveaux espaces de sensibilisation à la Genève internationale (Portail de la science et Portail des Nations);*
- *soutenir le Musée international de la Croix-Rouge;*

- ➔ *pour l'ensemble de ce qui précède, porter une attention particulière aux publics concernés en dehors de Genève, avec un accent particulier sur l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et la Suisse.*

5.3. Rassembler : pour une Genève internationale qui fasse plein usage des ressources à sa disposition

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Tous les thèmes de la coopération internationale sont couverts – Existence d'une vingtaine de plateformes interinstitutionnelles – Compétences en matière de médiation informelle – Ressources des hautes écoles – Engagements financiers des autorités hôte – Neutralité de la Suisse 	<ul style="list-style-type: none"> – Des processus de négociation lents, voire bloqués – Un ensemble disparate et peu transversal d'acteurs – Concurrence d'autres pays ou villes – Limites des finances publiques disponibles

Pour mieux mobiliser les ressources, l'expertise et les compétences dispersées au sein de la Genève internationale et de ses périphéries, depuis une dizaine d'années, les autorités hôte se sont engagées pour la décloisonner en mettant en place des plateformes thématiques destinées à faciliter les échanges. La Confédération a soutenu la mise en place d'une vingtaine de plateformes. Le canton a soutenu régulièrement l'une d'entre elles (Geneva Internet Platform) et ponctuellement d'autres.

Le canton a par ailleurs développé un site internet¹⁶ de référence permettant d'avoir une meilleure information sur l'ensemble des ressources disponibles à Genève. L'Institut a lancé, avec le soutien de la Fondation pour Genève et du canton, le Geneva Policy Outlook, soit un projet de publication annuelle permettant de cartographier les principaux enjeux en cours de la Genève internationale. En outre, d'une manière générale, les ponts entre la Genève internationales et les hautes écoles et le secteur de la finance se sont renforcés.

¹⁶ www.geneve-int.ch

Afin de positionner la Genève internationale comme lieu de solutions, le canton souhaite développer son soutien aux plateformes de la Genève internationale, avec une attention particulière sur 3 aspects : le soutien aux processus informels, les plateformes permettant de créer des liens avec de nouveaux acteurs et les secteurs pour lesquels Genève dispose de compétences tant dans la Genève internationale que locale.

A ce titre, plusieurs projets en cours d'évaluation dans le quartier des Nations permettront de doter le périmètre de nouveaux espaces physiques propices aux rencontres informelles.

Le canton se concentrera sur les plateformes qui fonctionnent avec une perspective opérationnelle et/ou accompagnent des processus de décision multilatéraux en cours, en valorisant les compétences présentes en matière de négociation et de médiation et la place de Genève en tant que lieu de dialogue neutre. Il sera notamment attentif aux processus informels (ceux qui, en matière de diplomatie, sont nommés « track 1,5 » ou « track 2 diplomacy ») qui pourraient se développer, en particulier dans des domaines autres que la sécurité, comme la santé, l'environnement, l'éducation ou le commerce.

Dans les domaines de la santé et du numérique en particulier, il existe une demande de mieux connecter les acteurs entre eux et avec des partenaires genevois ou suisses, pour faciliter les synergies, l'innovation, voire les investissements.

L'accélération exponentielle du développement de technologies impacte par exemple l'ensemble des champs d'action de la Genève internationale, offrant l'opportunité de renforcer son positionnement comme lieu d'échanges décloisonnés, par exemple sur la transition numérique. Le canton cherchera ainsi à développer les liens entre la Genève internationale et le secteur privé, non seulement via son soutien à l'essor d'une finance durable au service de l'humanité capitalisant sur l'expertise des banques genevoises, mais aussi en mettant en valeur le potentiel d'autres secteurs de l'économie et de la philanthropie. Le canton s'engage en particulier dans l'évolution de Building Bridges qui, comme l'a relevé le Conseil fédéral, pourrait notamment jouer un rôle en relation avec les prochaines conférences des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Enfin, le canton continuera à encourager l'Université de Genève et l'Institut à collaborer avec les organisations internationales. Il veillera à maintenir et consolider le site geneve-int.ch et à soutenir les autres initiatives qui pourraient contribuer à une meilleure connaissance transversale des enjeux de la Genève internationale.

Actions :

- *soutenir des plateformes informelles contribuant concrètement à faciliter des processus de décision au sein de la Genève internationale;*
- *renforcer les liens entre les acteurs de la Genève internationale et les acteurs suisses, notamment dans les domaines de la santé, du numérique et de la finance durable;*
- *consolider les services offerts par le site geneve-int.ch (calendrier, who's who, actualité, notamment);*
- *accompagner la publication annuelle d'un état des lieux des enjeux de la Genève internationale (Geneva Policy Outlook);*
- *encourager l'Université de Genève et l'Institut, via les conventions d'objectifs correspondantes, à collaborer avec la Genève internationale.*

5.4. Adapter : pour une Genève internationale qui dispose des infrastructures et des espaces physiques et virtuels dont elle a besoin

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Engagement financier des autorités hôte – Parc immobilier en cours de rénovation ou récent – Autres conditions cadres bonnes en comparaison internationale – Outils numériques permettant de repenser l'inclusivité – Possibilités de renforcer les compétences des acteurs internationaux avec des ressources locales – Territoire comme élément clé de la qualité de vie – FCC comme projet majeur pour l'avenir du CERN 	<ul style="list-style-type: none"> – Concurrence d'autres pays ou villes – Limites des finances publiques

Les conditions cadres ainsi que les conditions matérielles restent une partie essentielle du dispositif d'accueil, dans un contexte où les besoins évoluent rapidement et la concurrence internationale reste forte. L'enjeu n'est pas uniquement d'offrir des infrastructures adéquates, mais également de savoir s'adapter aux besoins qui évoluent rapidement.

L'Etat de Genève poursuit son engagement afin d'offrir des conditions d'accueil de qualité et maintenir Genève comme site attractif et compétitif. Les restrictions sanitaires imposées par la pandémie ont modifié non seulement le rapport au lieu de travail, en introduisant les activités et les échanges à distance. Si le virtuel comporte des avantages, il ne remplace pas les rencontres en présentiel, en particulier dans les milieux diplomatiques qui demandent de nombreuses interactions informelles. La proximité et la régularité des échanges justifient la présence de nombreuses organisations et ONG à Genève.

Ainsi, il est nécessaire de repenser non seulement les outils virtuels mais aussi ce qui fait la qualité du présentiel et qui facilite les interactions. C'est le cas des espaces de travail, à l'instar de l'Humanitarian Hub, un centre nouvellement créé qui réunit de nombreuses ONG humanitaires qui ont co-construit un espace commun afin de faciliter les synergies et mutualiser les ressources, tout en restant à proximité du centre névralgique de la Genève internationale, la Place des Nations. Par extension, c'est l'ensemble du quartier des Nations que l'on peut considérer comme lieu de travail, d'échange et d'innovation, dont le potentiel est sous-exploité et dont la qualité est à améliorer.

5.4.1. Services d'accompagnement

Les prestations d'accueil offertes aux internationaux par le CAGI, ainsi que l'accompagnement fourni par son service ONG restent des éléments essentiels du dispositif. Cependant, avec l'évolution des besoins des acteurs, ces prestations soutenues par les autorités hôte pourraient être étendues dans de nouveaux domaines. C'est le cas par exemple de la réduction de l'empreinte carbone, une préoccupation qui s'inscrit aussi dans le plan climat porté par le canton. Ainsi, le canton poursuivra par exemple son soutien à 2050Today, l'initiative lancée par la Mission suisse et hébergée par l'Université de Genève. Elle compte à ce jour plus de 60 institutions de la Genève internationale (missions permanentes, organisations internationales, ONG) déterminées à assurer une réduction rapide, continue et mesurable des émissions de gaz à effet de serre de leurs propres institutions, incluant le domaine numérique.

D'autres types de services pourront être développés, avec différents partenaires, pour accompagner les ONG dans l'évolution de leurs modèles de financement et l'accès à la philanthropie, dans l'amélioration de leur capacité d'innovation, ou encore dans la prévention des cyberattaques.

Actions :

- ***soutenir des initiatives permettant d'accompagner les acteurs dans leur réduction de leur empreinte carbone, telle que 2050Today;***
- ***développer de nouveaux services de conseil à l'intention des ONG, en partenariat avec le CAGI notamment.***

5.4.2. Soutien aux projets immobiliers

Le soutien aux projets immobiliers des OI constitue un axe central de la stratégie conjointe pour l'avenir de la Genève internationale, adoptée en 2013 par la Confédération, le canton et la Ville de Genève. Durant les cinq prochaines années, le canton poursuivra son accompagnement et soutien aux projets immobiliers portés par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le canton sera amené à voter un projet de loi sur l'octroi d'un prêt cantonal de 21.6 millions de francs destiné au projet de démolition-reconstruction du siège de l'OIM.

En matière de logement, la prochaine législature verra la réalisation d'un nouvel immeuble au sein du quartier des Nations construit par la Fondation Terra et Casa. Situé à l'Avenue des Morillons 22, avec 26 logements et près de 500 m² de surfaces d'activités (livraison prévue pour 2024-2025). Le programme « Urbanologie » de recherche-action sur l'habitat de demain, et réalisé en partenariat avec le collectif d'urbanisme Urbz, se poursuivra.

Actions :

- ***octroyer un prêt à l'OIM pour la démolition-reconstruction de son siège;***
- ***accompagner les projets immobiliers de l'UIT;***
- ***soutenir les activités de la Fondation Terra et Casa.***

5.4.3. CERN

En coordination avec les autorités fédérales et françaises, le canton poursuivra son accompagnement des futurs développements de l'Organisation

européenne pour la recherche nucléaire (CERN) dont le projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC).

Outre son apport considérable pour la recherche fondamentale et l'innovation, les retombées économiques de la présence du CERN en Suisse sont importantes, particulièrement pour la région genevoise. Le CERN, au sein duquel collaborent plus de 110 nationalités, contribue au maillage européen et mondial des chercheurs suisses, ainsi qu'au rayonnement de la Suisse et de la Genève internationale. Par ailleurs, le laboratoire forme de nombreux ingénieurs et scientifiques qui nourrissent les besoins en main-d'œuvre qualifiée des milieux académiques et industriels.

Les besoins du CERN en termes d'infrastructure évoluent au fur et à mesure des progrès technologiques et des nouvelles découvertes scientifiques. Plusieurs projets qui auront une emprise sur le territoire suisse sont aujourd'hui envisagés. En particulier, le Conseil du CERN, qui réunit les représentants des 23 Etats membres, a lancé en 2020 une étude de faisabilité pour réaliser un nouveau grand collisionneur de particules, le FCC. Il engagerait l'avenir de la recherche fondamentale dans la physique des particules, la communauté mondiale de physiciens de ce domaine à travers le CERN et ses partenaires internationaux, ainsi que les populations de la région, pour les 60 années à venir, voire plus. Il fournirait l'installation mondiale de pointe dans la physique fondamentale pour tout le 21^e siècle.

En décembre 2021, le Conseil fédéral a pris la décision de lancer les travaux d'élaboration d'un plan sectoriel fédéral centré sur les projets du CERN, avec la création d'une base légale correspondante. Le plan sectoriel vise à clarifier et faciliter les procédures administratives concernant l'aménagement du territoire et à améliorer la planification pour tous les projets du CERN, indépendamment de leur envergure. Selon l'agenda actuel, le rapport d'étude de faisabilité du FCC sera établi fin 2025 et la décision des Etats membres de lancer le projet interviendra en 2028 si toutes les conditions sont réunies.

Action :

- ➔ ***accompagner les projets de développement du CERN, y compris l'éventuel FCC, notamment via le plan sectoriel fédéral et les efforts de communication liés.***

5.4.4. *Conférences*

L'activité confériencière reste essentielle pour la Genève internationale. Celle-ci est cependant en train de s'adapter aux nouveaux outils virtuels et aux nouvelles exigences, en matière sanitaire et d'empreinte carbone.

En raison des travaux concomitants de rénovation des bâtiments de plusieurs organisations internationales, dont l'ONUG et l'UIT, la Genève internationale ne disposera plus de suffisamment de salles de grande capacité pendant plusieurs années. Une coordination a d'ores et déjà été mise en place entre la FIPOI et les autres centres de conférence de la place afin d'assurer une exploitation optimale des salles durant cette période. Cependant, si des mesures ne sont pas prises afin d'assurer une disponibilité suffisante, il existe un risque que certaines grandes conférences soient délocalisées à l'étranger. Le canton se coordonnera donc avec la Confédération et la FIPOI afin de prendre les mesures nécessaires au maintien de ces conférences à Genève. Par ailleurs, une étude a été mandatée par le canton afin de réaliser un état des besoins en matière d'équipement « phygital » des organisateurs de conférences et congrès à Genève. Les conclusions de cette étude apporteront des éléments utiles, notamment à la FIPOI, afin d'orienter son action et assurer l'adéquation des équipements.

Dans un registre différent, rappelons que plusieurs bâtiments publics genevois, de par leur prestige, leur histoire ou leur valeur symbolique, sont très appréciés et demandés pour y accueillir des rencontres, séminaires ou signatures.

Actions :

- ***assurer, aux côtés de la Confédération et de la FIPOI, le maintien d'une capacité d'accueil des conférences de la Genève internationale;***
- ***contribuer, via la FIPOI, à l'adaptation des infrastructures confériencières aux évolutions des pratiques, notamment numériques.***

5.4.5. *Jardin des Nations – Vision territoriale et mobilité*

Un des objectifs de la politique d'accueil des années à venir consistera à mettre en œuvre la vision partagée du Jardin des Nations, issue de l'étude interdisciplinaire menée entre 2020 et 2022. Dans cette vision, construite avec les usagers du territoire, le Jardin des Nations est défini comme un quartier-paysage et une terre d'accueil, proposant une transformation de ce

quartier aux qualités paysagères, naturelles et patrimoniales importantes en un lieu de dialogue, d'inclusion et de cohabitation, où la Genève internationale et la Genève locale se rencontrent.

Une nouvelle gouvernance sera proposée, avec la possible création d'un bureau d'action territoriale, dans lequel les collectivités publiques joueront le rôle de coordinateur et de facilitateur pour des projets ayant pour but de rendre ce quartier plus attractif. La pandémie a contribué à renforcer la nécessité de repenser l'espace en tant que véritable source de collaboration et d'innovation. La proximité est l'une des valeurs ajoutées uniques de Genève, sur laquelle il convient de capitaliser.

En cohérence avec les stratégies retenues de la vision du Jardin des Nations, le canton accompagnera les projets urbains portés par d'autres acteurs qui contribuent à rendre ce territoire plus attractif, accueillant, innovant et durable. Ceux-ci comprennent par exemple le projet de réaménagement de la Colline de Pregny porté par le CICR et le MICR, visant à renforcer sa qualité d'accueil et son ouverture au public, ou encore le Peace Garden, un projet de permaculture porté conjointement par les autorités hôte, l'ONUG et plusieurs missions diplomatiques, l'image directrice paysagère du domaine Rigot ou l'étude en cours de projet de réaffectation des villas Rigot et Masaryk porté par l'Institut et Handicap International.

En matière de déplacements, les nombreux projets de transports qui aboutiront ces prochaines années – route des Nations, prolongation du tram des Nations, extension du réseau de voies vertes et des cheminements piétons, renforcement de l'offre en transports publics sur la route de Meyrin et mise en service du BHNS entre le pays de Gex et Genève – permettront de faire évoluer significativement la mobilité de ce territoire, contribuant à le désenclaver. Le désenclavement de la zone devra également se faire à travers la création de nouvelles lignes lacustres légères permettant de relier de manière flexible les 2 rives tout en favorisant l'accès à l'eau.

La mobilité de la Genève internationale est à considérer dans le contexte du plan climat cantonal renforcé dont l'objectif en matière de mobilité terrestre est de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, puis la neutralité carbone en 2050 au plus tard. Plus concrètement, cela signifie une réduction de 40% du trafic individuel motorisé d'ici à 2030, principalement par le report modal sur les transports publics et la mobilité douce. Ainsi, l'Etat, respectivement l'OCT, entend renforcer l'accompagnement des acteurs internationaux pour leurs plans de mobilité d'entreprise au travers du label écomobilité et de l'initiative 2050Today. Les organisations internationales sont encouragées à viser l'exemplarité en

matière de mobilité étant donné leur rôle moteur dans les agendas politiques de décarbonation mondiale.

Actions :

- *assurer le suivi des recommandations de l'étude territoriale sur le Jardin des Nations;*
- *poursuivre le désenclavement de ce territoire au travers du développement du tram des Nations et du réseau de mobilité douce, et par la création de nouvelles lignes lacustres;*
- *accompagner les acteurs internationaux dans leurs efforts de réduction de l'empreinte carbone en matière de mobilité;*
- *faciliter la réalisation de projets permettant de dynamiser ce territoire, de faciliter les échanges et l'innovation, et de renforcer les liens avec le public.*

5.5. Sécuriser : pour une Genève internationale à l'abri des menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Niveau de sécurité élevé en comparaison internationale – Engagement des autorités hôte – Compétences locales, y compris en matière de sécurité numérique 	<ul style="list-style-type: none"> – Apparition de nouvelles menaces (cyberattaques, drones) – Limite des finances publiques

La sécurité de la Genève internationale est un atout majeur qu'il convient de préserver, tout en adaptant le dispositif aux nouvelles menaces.

5.5.1. Police cantonale

En collaboration avec la Confédération, la police cantonale genevoise joue un rôle majeur en la matière. Elle participe, avec des moyens conséquents et sur la base d'une longue expérience, à la protection extérieure des bâtiments, des personnes et des conférences. Le dispositif existant ayant fait ses preuves, il devra être maintenu. Le canton continuera, avec la Confédération, à assurer la sécurité de la Genève internationale.

5.5.2. *Cybersécurité*

Il convient d'être attentifs aux nouvelles menaces, notamment dans le domaine numérique. En raison de la sensibilité des données traitées, de nombreux acteurs de la Genève internationale sont concernés par les questions de cybersécurité et sont susceptibles de faire l'objet d'attaques. Ainsi, il est absolument essentiel que les autorités hôte puissent adapter leur dispositif d'accueil afin de tenir compte de cette nouvelle réalité. Une étude des besoins des OI et des ONG est en cours, sous la responsabilité du centre national suisse de cybersécurité (NSCS). Celle-ci permettra de mieux identifier les besoins en matière de services (sensibilisation, accompagnement, etc.) et infrastructures nécessaires. Sur cette base, Confédération et canton étudieront l'opportunité de créer un centre de cybersécurité dédié. A noter que Genève héberge déjà des structures qui accompagnent les acteurs de la Genève internationale dans l'espace numérique, telles que le Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC), qui fournit les infrastructures informatiques aux organisations onusiennes, la GIP et le CyberPeace Institute, qui collabore avec des entreprises afin d'aider les ONG à se défendre dans le cyberspace.

Action :

- ***encourager les initiatives au niveau fédéral pour renforcer la sécurité numérique de la Genève internationale et accompagner les mesures adaptées qui pourraient être décidées.***

5.5.3. *Drones*

Une nouvelle fois, il convient de suivre assidûment la menace potentielle par l'utilisation d'un drone à des fins non conventionnelles. De nombreux lieux de la Genève internationale sont symboliques et peuvent faire l'objet d'une attaque ou même d'une forme de contestation au moyen de cet outil technologique. Ainsi, nous devons adapter nos moyens afin de répondre à cette menace. Diverses démarches sont en cours par la police cantonale afin d'analyser la menace et de mettre à disposition les bons outils pour assurer la sécurisation de la Genève internationale dans cette problématique particulière. Des discussions sont également ouvertes avec la Confédération afin d'obtenir un appui technique et financier.

Action :

- ***faire des propositions afin d'apporter une réponse adéquate en collaboration avec les partenaires fédéraux.***

5.5.4 *Sécurité périphérique*

En matière de sécurité périphérique, la planification des aménagements reste d'actualité. Au cours des prochaines années, plusieurs projets de sécurité périphérique seront réalisés, en particulier pour l'ONUG, le CERN, l'UIT et l'OIT.

Une attention particulière sera également apportée à ces dispositifs sécuritaires dans le traitement paysager et le rapport à l'espace public afin qu'une intégration harmonieuse et qualitative soit assurée. A ce titre, le projet en cours de développement de l'UIT peut être cité comme une référence vertueuse pour les autres dispositifs sécuritaires à venir.

Action :

- ***renforcer la sécurité périphérique des organisations internationales tout en ménageant l'ensemble des qualités en présence pour les sites concernés (paysagères, patrimoniales, rapport à l'espace public, etc.).***

5.6. Coordonner : pour une Genève internationale soutenue de manière cohérente

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Coordination des autorités hôte – Engagement de nombreux acteurs publics et privés 	<ul style="list-style-type: none"> – Dispositif d'accueil non centralisé – Coordination entre activités hôte et coopération internationale peu développée

Les acteurs de l'accueil et du soutien à la Genève internationale sont nombreux et dépendent d'entités différentes (Confédération, canton, Ville, départements au sein de ces autorités, hautes écoles, entités tierces). Si on peut saluer l'implication de l'ensemble de ces acteurs et la bonne coordination générale, ce dispositif recèle néanmoins encore du potentiel d'amélioration en termes de synergies et de lisibilité auprès des bénéficiaires.

Compte tenu de ce qui précède, le canton continuera à s'engager activement dans les mécanismes de coordination existants entre les autorités hôte (groupe permanent conjoint et rencontre « tripartite »). Il renforcera par ailleurs la coordination interdépartementale au sein de l'administration cantonale. Considérant l'importance de la Genève internationale et la diversité des interactions du canton avec l'international, il est important que le Conseil d'Etat dispose d'une vision stratégique sur ses relations internationales.

Des échanges réguliers avec certains partenaires stratégiques tels que les hautes écoles, les HUG, Genève Tourisme et la Fondation pour Genève seront mis en place.

Le canton examinera également la complémentarité entre l'utilisation des ressources destinées à la Genève internationale en particulier et à la coopération internationale en général.

Actions :

- *participer activement au Groupe permanent conjoint et à la rencontre « Tripartite »;*
- *renforcer la coordination interdépartementale;*
- *développer les échanges avec les institutions académiques, les HUG et Genève Tourisme.*

5.7. *Anticiper : pour une Genève internationale adaptée aux évolutions du monde*

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Engagement des autorités hôte – Engagement et ressources des hautes écoles – Engagement de la Fondation pour Genève – Existence de l'Observatoire de la Genève internationale – Enquête annuelle de l'OCSTAT 	<ul style="list-style-type: none"> – Dispositif de veille et de réflexion prospective peu développé

Les défis de la coopération internationale et ceux de la Genève internationale sont en évolution constante et rapide. Pour les autorités hôte, il convient de renforcer la capacité à les anticiper et à réagir de manière rapide et agile. Le canton participera activement aux travaux de l'observatoire commun de la Genève internationale, comme outil de veille au service des autorités hôte. Celui-ci permet de comparer les dispositifs d'accueil et les conditions cadres à l'échelle internationale et doit renforcer sa capacité à déceler les nouvelles tendances en la matière. Il poursuivra sa veille auprès du Parlement fédéral pour identifier les objets pouvant avoir un impact sur la Genève internationale.

Le canton continuera à fournir des données de référence sur l'évolution de la Genève internationale via l'office cantonal de la statistique et son enquête annuelle sur la Genève internationale.

Il participera activement aux réflexions sur les défis et les opportunités pour la Genève internationale en maintenant le dialogue avec une communauté d'experts, en sollicitant les hautes écoles pour approfondir sa connaissance du fonctionnement de la Genève internationale, dont sa dimension économique, et en contribuant aux travaux visant à anticiper et adapter l'évolution des conditions cadres, notamment à l'ère numérique.

Il intégrera une dimension Genève internationale à sa démarche « Genève 2050 », portée par le Conseil d'Etat depuis 2018. Dans le cadre de cette démarche, le canton s'est engagé dans une réflexion de prospective réunissant des représentants de la Genève internationale et de l'Etat de Genève pour échanger sur des thématiques centrales : le futur de l'éducation, de l'emploi et du numérique. Ces échanges ont mis en évidence l'unicité de

Genève et son potentiel d'expérimentation pour développer des projets nouveaux et innovants, en mettant en commun les connaissances et ressources d'acteurs provenant de différents horizons. Il a permis de poser les jalons pour de nouvelles pistes de réflexion et de collaboration.

Actions :

- *renforcer les travaux de l'Observatoire de la Genève internationale;*
- *réaliser l'enquête annuelle de l'OCSTAT sur la Genève internationale;*
- *solliciter les hautes écoles pour des études spécifiques;*
- *consolider la dimension Genève internationale de Genève 2050.*

6. Aspects budgétaires

6.1. Dépenses 2016-2022

En l'absence d'un budget centralisé pour toutes les dépenses liées à la Genève internationale, l'effort financier du canton pour la Genève internationale ne peut qu'être estimé. L'exercice a été réalisé en 2015 par le Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève. Il est arrivé à la conclusion que, pour l'année 2012, le coût total de la Genève internationale pour le canton s'élevait à 484,5 millions de francs (encadrement des organisations internationales et encadrement de la population internationale, immobilisations corporelles et financières non comprises). Compte tenu des recettes fiscales liées à la Genève internationale, le coût net pour les finances publiques cantonales était évalué à 69,9 millions de francs.

Il convient de relever que la période 2016-2021 a vu des engagements significatifs en matière immobilière. Il s'agit notamment du don du Carlton au CICR et du droit de superficie lié (valeur du bâtiment : 26,5 millions de francs, valeur annuelle du droit de superficie : 2,3 millions de francs), du don du bâtiment de la FICR en vue de sa destruction et du droit de superficie lié (valeur du bâtiment : 7 millions de francs, valeur du droit de superficie : 0,54 million/an), de la cession d'une parcelle d'une valeur de 7,9 millions de francs à l'OIT, d'un prêt à l'OMS de 29,6 millions de francs et d'un prêt à l'ONUG de 60 millions de francs (détails dans le tableau en annexe). Le canton a en outre transféré plusieurs propriétés à la FIPOI (la Pastorale et

celles de la FCIG) pour un montant total de 46,3 millions de francs (FCIG 28 millions de francs et Pastorale 18,3 millions de francs).

6.2. Financement des orientations 2023-2028

Le financement des orientations proposées dans le présent rapport nécessitera des ressources au moins équivalentes à celles existantes aujourd'hui. Au vu du contexte international incertain et des besoins à venir de la Genève internationale, il est néanmoins évident que des ressources supplémentaires seront nécessaires et que celles-ci ne seront pas toujours prévisibles. Cette remarque est valable pour chacune des 7 grandes orientations proposées. Des efforts extraordinaires sont en outre à prévoir en cas de prêt pour la démolition / reconstruction du siège de l'OIM, de mise à disposition temporaire de salles de conférence en cas de pénurie et de prestations nouvelles pour la protection contre les cyberattaques auxquelles le canton contribuerait. Les sommes en jeu pourraient s'élever à plusieurs dizaines de millions de francs au moins. Le Conseil d'Etat présentera en temps voulu les éventuels projets de loi correspondant à ces objets.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA

Annexe :
Informations sur les projets immobiliers des organisations internationales

Annexe 1 : Informations sur les projets immobiliers des organisations internationales

Le tableau ci-dessous présente le soutien des autorités aux projets des OI sous forme de prêts financiers depuis 2014 :

Organisation internationale	Réalisation	Coût total du projet (en CHF)	Soutien cantonal sous forme de prêts (en CHF)	Soutien de la Confédération, de la Ville de Genève et de la FIPOI sous forme de prêts (en CHF)
CICR	2017-2018	14 891 000	0	9 900 000
FICR	2016-2019	59 400 000	0	59 400 000
OIT	2015-2020	299 000 000	1 500	70 000 000
OMS	2017-2021	250 000 000	29 600 000	90 400 000
ONUG	2017-2025	836 500 000	88 000 000	312 000 000
UIT	2022-2026	150 000 000	42 400 000	107 600 000
OIM	2024-2028	91 200 000	<i>21 600 000</i>	<i>50 400 000</i>
Totaux		1 700 991 000	181 601 500	699 700 000

En italique : Financements en étude, n'ayant pas fait l'objet d'une approbation parlementaire.

Projets immobiliers terminés

CICR : Rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment

Le 5 décembre 2016, les Chambres fédérales ont approuvé l'octroi d'un prêt de 9,9 millions de francs suisses à la FIPOI pour le financement de ce projet du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dont les travaux ont débuté en 2017. La contribution financière du canton pour ce projet a consisté en la donation de l'Hôtel Carlton, propriété du canton, au CICR et en l'octroi d'un droit de superficie (DDP) à deux degrés à titre gratuit, par l'intermédiaire de la FIPOI. La valeur de l'Hôtel Carlton est estimée à 26,5 millions de francs suisses, et la rente annuelle du DDP octroyé à environ 2,3 millions de francs suisses par année. Démarrés en 2017, les travaux se sont déroulés comme prévu et ont abouti fin 2018. L'inauguration du bâtiment rénové a été célébrée le 16 mai 2019.

FICR : Nouveau bâtiment de siège

En 2014, la Confédération a accordé un prêt de 5 millions de francs suisses à la FIPOI pour le financement des études de ce projet porté par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Le 16 mars 2016, les Chambres fédérales ont approuvé l'octroi d'un prêt de 54,4 millions de francs suisses à la FIPOI pour son financement. La contribution financière du canton a consisté à assumer les pertes réalisées par la démolition du bâtiment de la FICR, propriété de l'Etat, d'une valeur estimée à 7 millions de francs suisses, et à accorder un DDP à deux degrés à titre gratuit à l'organisation, par l'intermédiaire de la FIPOI, dont la rente annuelle est estimée à 542 000 francs suisses par année. Les travaux de construction ont commencé en avril 2016. Ils se sont déroulés comme prévu et le nouveau bâtiment a été mis en service fin 2018. Son inauguration a été célébrée le 6 mai 2019.

OIT : Rénovation du bâtiment de siège

Le 29 septembre 2016, les Chambres fédérales ont approuvé l'octroi d'un prêt de 70 millions de francs suisses à la FIPOI pour financer ce projet. La contribution financière du canton a consisté en la cession à l'Organisation internationale du Travail (OIT) de la moitié d'une parcelle en DDP, d'une valeur d'environ 7,9 millions de francs suisses. La première phase des travaux, comprenant la rénovation des étages 1 à 11 et la mise en conformité incendie des salles de conférences, a démarré en automne 2015 et s'est achevée fin 2020. La seconde étape des travaux (rénovation de la salle de conférence et du parking) n'est pas financée par le prêt suisse.

Projets immobiliers en cours

UIT : Nouveau bâtiment de siège

En décembre 2016, les Chambres fédérales ont approuvé l'octroi d'un prêt à la FIPOI de 12 millions de francs suisses pour financer les études de ce projet immobilier porté par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Sur la base d'une étude de faisabilité réalisée dans le cadre du comité de pilotage UIT/Etat hôte, l'organisation s'est déterminée sur l'option de démolition de son bâtiment Varembe, la construction d'un nouveau bâtiment et la vente de la Tour. Au total, les autorités suisses ont accordé un prêt de 150 millions de francs suisses à ce projet, avec en 2020, en plus du prêt fédéral d'études accordé, l'octroi d'un prêt de 95,6 millions de francs suisses par la Confédération (adoption du message en décembre 2020) et d'un prêt de

42,4 millions de francs suisses par le canton (loi 12750¹⁷ adoptée par le Grand Conseil le 29 janvier 2021) destiné au financement du projet de démolition et reconstruction du bâtiment de siège de l'UIT. A fin 2021, un montant de 1 522 108 francs suisses du crédit cantonal a été versé. La demande d'autorisation de construire a été accordée le 15 décembre 2021. Actuellement, l'UIT approfondit le projet d'ouvrage et prépare l'appel d'offres auprès des entreprises générales qui devrait être lancé en mai 2022. Les travaux de construction débuteront en 2023, et la fin des travaux de construction est planifiée pour 2026.

OIM : Nouveau bâtiment de siège

L'OIM envisage de démolir son bâtiment actuel et d'en construire un nouveau pour un coût réévalué suite à des études techniques menées en 2020 à 72 millions de francs suisses. En novembre 2020, l'organisation a déposé une demande de prêt d'études auprès de la Mission suisse pour un montant de 5,7 millions de francs suisses, approuvé par le Parlement fédéral le 2 décembre 2021. Le prêt de construction, dont 44,7 millions de francs suisses à la charge de la Confédération et 21,6 millions de francs suisses à la charge du canton, sera soumis à l'approbation des parlements respectifs dans un deuxième temps. Le calendrier actuel prévoit une ouverture de chantier en 2026 et la mise en service du nouveau bâtiment est envisagée pour 2028.

¹⁷ Loi ouvrant un crédit d'investissement d'un montant total de 42 400 000 francs pour un prêt en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement du projet de démolition et de reconstruction du bâtiment de siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT).